

> Une attestation de nouvelle dénomination est jointe à ce courrier pour faire valoir ce que de droit.



Un modèle de courrier est à votre disposition en mairie si nécessaire.

Nous vous invitons aussi à faire part de ce changement d'adresse le plus rapidement possible à vos autres prestataires (assurances, opérateurs de téléphonie mobile, banques, abonnements divers...)

Mais il vous incombe néanmoins de signaler vous-même ce changement d'adresse. Le plus simple est de le faire via le site Mon Service Public comme rappelé ci-dessous. Si vous n'avez pas accès à internet, il vous faudra le faire par courrier postal.

La seule pièce à mettre obligatoirement et rapidement à jour est la carte grise des véhicules. Les formats de changement d'adresse sont gratuits sauf pour les cartes grises comportant les anciens numéros d'immatriculation.

Pour votre changement d'adresse, il vous suffit de vous rendre sur le site «service-public.fr» et de demander une modification d'adresse. S'il s'agit du 1er, 2e ou 3e changement d'adresse sur votre carte grise, vous devez demander une étiquette avec votre nouvelle adresse. Elle vous sera adressée par la Poste et vous devrez la coller sur votre carte grise à l'emplacement prévu.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.

<p>Vous pouvez signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration sur la plateforme de «service-public.fr»</p> <p>Ce site permet d'informer plusieurs organismes publics et privés d'un changement d'adresse postale, d'adresse électronique, de numéro de téléphone fixe et de téléphone portable, notamment : Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, Retraites et solidarités, etc.), Caisses de Sécurité Sociale (CPAM, MSA, CAF, CNAMSS, etc.), Energies [EDF, ENGIE, Direct Energie], La Poste, Pôle Emploi, Service des impôts.</p>	<p>Service-Public.fr Le site officiel de l'administration française</p> <p>Liberté Égalité Fraternité</p> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
<p>Les pièces d'identité et permis de conduire :</p> <p>Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite. En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse. La procédure est identique à celle d'un renouvellement de carte d'identité.</p>	
<p>La carte grise :</p> <p>La seule pièce à mettre obligatoirement et rapidement à jour est la carte grise des véhicules. Les formats de changement d'adresse sont gratuits sauf pour les cartes grises comportant les anciens numéros d'immatriculation.</p> <p>Pour votre changement d'adresse, il vous suffit de vous rendre sur le site «service-public.fr» et de demander une modification d'adresse. S'il s'agit du 1er, 2e ou 3e changement d'adresse sur votre carte grise, vous devez demander une étiquette avec votre nouvelle adresse. Elle vous sera adressée par la Poste et vous devrez la coller sur votre carte grise à l'emplacement prévu.</p>	

GUIDE DES DISPOSITIONS À PRENDRE

MODALITÉS DE POSE DE LA PLAQUE DE NUMÉROTATION

La municipalité vous fournit gracieusement votre plaque de numérotation. La première plaque est gratuite, mais l'entretien et le remplacement éventuel de la plaque vous incombe.

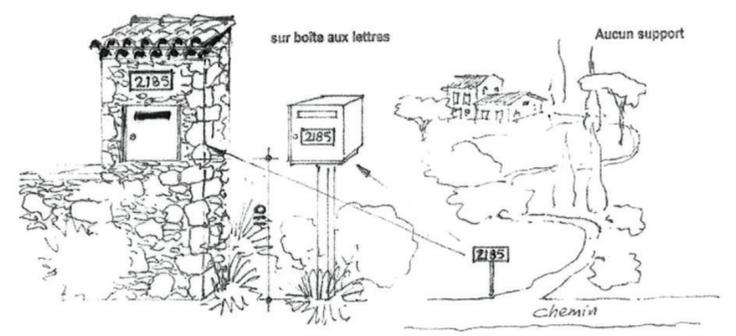
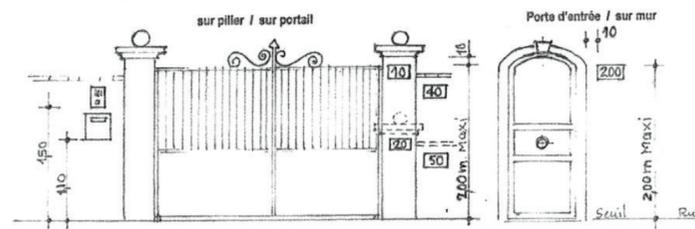
Les plaques doivent être fixées avec une colle adaptée ou par des vis inox.

Avoir installé son numéro d'habitation, c'est d'abord être sûr de la rapidité d'intervention des services de secours. En cas d'urgence vitale, chaque minute gagnée diminue sensiblement le risque de séquelles et augmente les chances de survie. C'est aussi la perspective d'un meilleur acheminement du courrier et des colis. Et c'est enfin l'assurance d'être géo localisable sur les GPS, simplifiant les explications pour que vos visiteurs puissent arriver chez vous sans difficultés.

Nous comptons sur votre compréhension et votre diligence pour la mise en place des plaques sur vos habitations avant le 31 juillet 2021 et vous en remercions vivement.

Pour la pose des plaques de numérotation des habitations, nous vous proposons **3 solutions** :

- > **1ÈRE SOLUTION** : De façon visible de préférence à droite ou au-dessus de la porte d'entrée du bâtiment
- > **2ÈME SOLUTION** : Lorsque le bâtiment est en retrait de la voie publique, la plaque est placée en limite de celle-ci sur la clôture et sur un potelet à proximité du portail d'entrée
- > **3ÈME SOLUTION** : Si aucune possibilité de mettre en œuvre la solution 1 ou 2, poser la plaque sur une boîte aux lettres.



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. PAPIER RECYCLÉ

Vivre VERTEILLAC! #04

juillet 2021

SPÉCIAL ADRESSAGE

INFORMATION ADRESSAGE - JUILLET 2021

En 2018, la municipalité avait initié le projet d'adressage sur notre commune comme l'exige la loi. Aujourd'hui, nous entrons dans la phase finale de déploiement de ce projet. Un important travail de rapprochement entre le fichier fourni par le service du Cadastre, le bureau chargé du projet d'adressage et les fichiers de la mairie a dû être effectué, ainsi 80 voies ont été nommées et près de 475 numéros attribués.

La numérotation des habitations est métrique et dépend de la distance qui sépare l'accès de votre habitation du début de la voie dénommée avec un côté pair à droite et un côté impair à gauche. Une précision, chaque hameau garde son identité propre, le nom de la voie n'étant qu'une commodité pratique pour l'adressage.

L'étude a été réalisée avec le concours de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne et sur la base de ces éléments, les noms de voies ont été validés par le conseil municipal par une délibération en date du 04/11/2019. Le groupe de travail constitué a fait le choix des panneaux, et un devis a été signé et validé avec l'entreprise SERI pour la fourniture des panneaux de voies et des plaques de numérotation des habitations.

La pose des plaques de numérotation des habitations est à réaliser par les propriétaires. Ces plaques seront distribuées aux occupants des lieux par les agents municipaux ou à venir chercher en Mairie le samedi 10 juillet entre 9h et 12h00. Si toutefois, vous êtes absent à cette période, merci d'appeler la mairie pour définir un rendez-vous au plus tôt. Si vous avez besoin d'aide pour la pose de la plaque du numéro de votre habitation, n'hésitez pas à appeler la Mairie, une solution sera trouvée.

Chaque propriétaire devra informer son ou ses locataires de la nouvelle adresse et des changements à opérer. Il reviendra au propriétaire d'apposer cette plaque sur l'habitation. Si le locataire n'a pas reçu son attestation de nouvelle adresse et/ou le journal municipal «Vivre Verteillac» Spécial adressage, le propriétaire devra lui demander de les retirer en Mairie. Pour des nouvelles constructions, l'attribution de la nouvelle adresse s'effectuera à la délivrance du permis de construire.

Comment bien rédiger votre nouvelle adresse ?
Le format de votre nouvelle adresse établi avec les services de la Poste se décline sur 4 à 6 lignes selon votre situation :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| 1. Nom et Prénom | DURAND Jeanne |
| 2. NUMERO ET NOM DE LA VOIE | 1234 RUE DES MARGUERITES |
| 3. Facultatif. LIEU DIT | Lieu-dit Les siguenies |
| 4. CODE POSTAL ET COMMUNE | 24320 VERTEILLAC |

Ne jamais mettre de virgule après le numéro de rue, ni point, ni apostrophe, ni souligné, ni tiret. Privilégier l'écriture de l'adresse en majuscules pour les deux dernières lignes. Attention ! En cas de mauvais adressage, le courrier ne pourra être distribué et sera retourné à l'expéditeur.

Pourquoi bien rédiger votre adresse ?
La Poste et les sociétés d'acheminement de colis disposent de centres de tri de plus en plus automatisés, avec détection des adresses et orientations des colis en conséquence. Mal rédiger son adresse obligera ces centres à trier manuellement votre pli ou courrier donc à allonger le temps d'acheminement voire augmenter le risque de perte.

Après le 1er juillet 2021, il vous appartiendra de prendre rapidement quelques dispositions afin d'avertir vos relations personnelles, officielles et professionnelles de votre changement d'adresse. Vous trouverez ci-après un guide explicatif.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons nos sincères salutations.

Régis Defraye - Maire de Verteillac

